|  |  |
| --- | --- |
| Logo-DSDEN-92---Couleur-san**Académie de VERSAILLES****6ème Circonscription des Hauts-de-Seine****COLOMBES 1****Ecole Maternelle de La Tour d’Auvergne****10 rue de Legnano 92700 Colombes****🕿 01 56 47 19 80****🖮 0920642y@ac-versailles.fr** | Résultat de recherche d'images pour "fcpe"Colombes, le 3 juillet 2017  |

**Compte rendu du**

**CONSEIL D’ECOLE DU JEUDI 15 JUIN 2017**

Présents :

**Directrice de l’Ecole** : Mme LEVRAY

**Enseignants** :

* Anne-Cécile CORRE, Classe 1, Grande Section
* Patrick POCHET, Classe 7, Moyenne Section
* Angélique NERESTAN, Classe 4, Moyenne Section
* Jérôme GASTON, remplaçant de Fatima AMIRI, Classe 5, Moyenne Section
* Katia KORCHI, Classe 2, Moyenne Section, Grande Section

Absentes :

* Julie DRIS, Classe 9, Accueil des moins de 3 ans (classe labellisée)
* Isabelle MYSKIEWICZ, Classe 6, Petite Section

**Représentants des parents d’élèves :**

* Bouchra ELABDI
* Sagia BREUT
* Emmanuel SINQUIN
* François DECAEN
* Sylvie CHAPOY
* Audrey FONFRIA
* Jennifer BLANCHARD

**Représentant de la mairie** : Mme Bernadette SAMAMA

Avec à l’ordre du jour :

1. Vie de l’école (bilan et perspectives)
* Projet d’école
* Sorties scolaires
1. Personnels enseignants et municipaux :
* Mouvement des personnels
1. Structure de l’école pour la rentrée 2017
2. Budgets municipaux et coopérative :
* Point achats/dépenses
* Dépenses envisagées pour la rentrée prochaine
1. Fête de l’école: bilan
2. A .L.M :
* fréquentations de l'année
* articulation école / A.L.M
	+ utilisation des locaux
	+ projets communs
1. Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours ?

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**Vie de l’école (bilan et perspectives)**

* Projet d’école

Un nouveau projet d’école a été rédigé avec les écoles Tour d’Auvergne élémentaire, Marcelin Berthelot maternelle et élémentaire A et B. Ces écoles forment le « territoire Moulin Joly »

Une analyse statistique de ces écoles a été réalisés tant en terme de personnels, de population scolaire que de ressources.

Les trois axes prioritaires retenus par le collège Moulin Joly dans son projet de réseau sont reconduits dans le projet de territoire :

🡪AXE 1 :

Garantir l’acquisition du « Lire, écrire et parler » pour apprendre dans toutes les disciplines.

Travailler particulièrement les connaissances et compétences qui donnent lieu à de forte inégalités

Enseigner plus explicitement les compétences que l’école requiert pour assurer la maîtrise du socle

🡪AXE 2 :

« Favoriser le travail collectif de l’équipe éducative »

🡪AXE 3 :

« Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire »

Trois grands parcours et des actions communes déclinées de la maternelle au cycle 3, ont été définis pour l’ensemble de ces écoles :

* Parcours « citoyen »
* Parcours « Education artistique et culturelle »
* Parcours « Educatif santé »

🡪 Un projet de territoire afin de garantir une continuité, une cohérence dans le parcours des élèves du premier au second degré

* Sorties scolaires :

L’ensemble du crédit « car » a été utilisé :

* + - Petites sections : Sortie à la ferme
		- Moyennes sections : Sortie au zoo de Thoiry
		- Grandes sections : Sortie botanique au jardin d’acclimatation

**Personnels enseignants et municipaux :**

* Mouvement des personnels enseignants :

🡪 4 enseignants quittent l’école :

* Mr Patrick POCHET
* Mme Katia KORCHI
* Mmes Imane BENTOUMI et Mme Emmanuelle MOSSE

🡪Trois enseignants sont nommés à la rentrée :

* Mr Laurent PATOUREAU
* Mme Najet EQUABI
* Mme Ema MOUTON
* Mouvement des personnels municipaux :

🡪A.L.M : L’équipe devrait rester identique à cette année pour les permanents

🡪A.T.S.E.M : Il devrait y avoir quelques changements de personnels

**Structure de l’école pour la rentrée 2017 :**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|   | TPS | PS | MS | GS | TOTAL |
| GS n°1 |   |   |   | 25 | 25 |
| MS/GS n°2 |   |   | 8 | 16 | 24 |
| MS/GS n°3 |   |   | 8 | 16 | 24 |
| MS n°4 |   |   | 24 |   | 24 |
| PS/MS n°5 |   | 9 | 13 |   | 22 |
| PS/MS n°6 |   | 9 | 13 |   | 22 |
| PS n°7 |   | 22 |   |   | 22 |
| PS n°8 |   | 23 |   |   | 23 |
| moins 3 ans | 15 |   |   |   | 15 |
| TOTAL | 15 | 63 | 66 | 57 | 201 |

Moins de trois ans : 15 élèves

Petite section : 63 élèves

Moyenne section : 66 élèves

Grande section : 57 élèves

A la rentrée 2017, les moins de trois ans et les petites sections représenteront 5 classes. Les enseignants ont donc besoin de 5 A.T.S.E.M le matin et l’après-midi.

Les deux classes de petits/moyens « fusionneront » l’après-midi de 13h30 à 15h00.

Les petites sections seront regroupées dans le même dortoir, les moyens dans la même classe avec un effectif très très chargé.

L’équipe enseignante demande :

* Un agent supplémentaire

 ET

* Une surveillance de dortoir de 13h30 à 15h00 assurée par un agent

pour les classes de petits/moyens

**Budgets municipaux et coopérative :**

* Point achats/dépenses :

La coopérative est alimentée par :

* + Le bénéfice de la vente des photos (décembre et juin) : 409+518,00=926,00 €
	+ Le bénéfice de la fête de l’école : 1200,00 € environ
	+ Les dons des familles : 2500,00 € environ (soient 13,15 €/ enfant en moyenne)
* Dépenses réalisées :
	+ Jeux et jouets pour les classes
	+ Livres
	+ Petit matériel d’arts plastiques
* Dépenses envisagées pour la rentrée prochaine :
	+ Des imprimantes pour les classes (à voir en début d’année avec l’équipe)
	+ Du petit matériel de sport (brouettes pour la cour, ballons « mousse », etc…)
	+ …..

**A .L.M :**

* fréquentations de l'année :
	+ fréquentation du matin : environ 30 enfants
	+ restauration scolaire : entre 120 et 130
	+ accueil du soir : jusqu’à 60 enfants
	+ mercredi : de 50 à 70 environ
	+ TAP du vendredi : 80/90 en moyenne
	+ Vacances scolaires : 30 à 40 enfants
* articulation école / A.L.M :

Les équipes ont travaillé en bonne harmonie. L’équipe d’animation a été cette année relativement stable ce qui a pu faciliter les échanges.

* + utilisation des locaux : Problème de la bibliothèque

La bibliothèque est utilisé tous les soirs de 16h30 à 18h45, de janvier à juin, par les enseignantes qui assurent le « coup de pouce langage ». Par définition du dispositif, le coup de pouce ne peut pas se faire dans une salle de classe, ni dans un dortoir (pas de mobilier).

* + projets communs :

L’équipe enseignante a très fortement apprécié la participation de l’équipe d’animation à la fête de l’école.

**Rythmes scolaires :** retour à la semaine de 4 jours ?

La majorité du Conseil d’école se prononce pour la suppression du mercredi matin. Néanmoins, les participants émettent des réserves au retour de la semaine de 4 jours :

* La semaine de 4 jours 9h/12h et 13h30/16h30 ne répond pas à la demande de réduction de la journée scolaire (journée scolaire la plus longue en Europe ….)
* Aucune évaluation du dispositif actuel.
* Un retour à la semaine à 4 jours constituerait le troisième changement de rythme en 9 ans.
* Pourquoi une telle précipitation pour la rentrée 2017 ? Cela va obligatoirement poser des difficultés aux familles en termes d’organisation (mamans qui ont déjà demandé un 80 % le vendredi, inscriptions dans les structures sportives, culturelles et cultuelles, etc…).
* Un rapport du groupe du travail du Sénat publié en juin recommande [de ne pas revenir à la semaine de 4 jours](http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/education-la-semaine-de-quatre-jours-et-demi-en-sursis-dans-le-val-de-marne-13-06-2017-7048758.php), et ce malgré les défauts de la réforme. Y revenir «serait un mauvais signe car on ferait prévaloir le monde des adultes sur celui des enfants».
* Les membres du Conseil sont néanmoins bien conscients que pour la commune, le retour aux quatre jours hebdomadaires permettrait de diminuer leurs dépenses.

Il semblerait que la municipalité ai déjà fait son choix sans concerter les divers protagonistes ….

Le décret permettant cette adaptation à l’heure actuelle n’est pas encore paru …..

Après publication éventuelle du décret, c’est au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et des conseils d'école, d'autoriser ou non des adaptations à l'organisation de la semaine scolaireayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours.

Les représentants des parents d’élèves resteront très très vigilants à toutes modifications des rythmes scolaires pour le bien-être des enfants.